

REPRESENTATIVITE DES SYNDICATS.

Cinq syndicats ayant obtenu plus de 8 % des voix aux élections professionnelles dans le secteur privé sont considérés comme représentatifs pour les quatre prochaines années. La CFTC, donnée battue, en fait partie.

Le ministère du Travail a communiqué vendredi les résultats des élections professionnelles dans le secteur privé, dont le taux de participation s'est élevé à 42,78 %, soit un peu plus de 5 millions de votants.

Cinq syndicats représentatifs

Des résultats très attendus puisqu'ils déterminent quels syndicats seront habilités à signer des accords sociaux pour les quatre prochaines années.

Cinq syndicats ont dépassé la barre des 8 % nécessaires pour faire partie des syndicats représentatifs : la CGT, la CFDT, FO, la CFE-CGC mais aussi la CFTC, dont l'élimination était pourtant attendue.

La CGT d'une courte tête

La CGT reste premier syndicat français avec 26,77 % des voix, talonnée par la CFDT (26 %). FO obtient 15,94 %, la CFE-CGC 9,43 % et la CFTC 9,30 %. Deux syndicats n'ont pas recueilli le score requis : Unsa (4,26 %) et Solidaires (3,47 %).

Chaque syndicat bénéficiera d'un « poids relatif » au cours des négociations : 30,62 %, pour la CGT, 29,74 % pour la CFDT, 18,23 % pour FO, 10,78 % pour la CFE-CGC et 10,63 % pour la CFTC.

Nouveaux rapports de force

Sachant que pour être valide, un accord doit être signé par un ou plusieurs syndicats totalisant 30 % des voix, sans être rejeté par 50 %, la CGT est l'unique syndicat qui pourra signer seul un accord.

Et la CGT et FO réunis (un peu moins de 49 %) ne pourront pas s'opposer à un texte, sans un autre syndicat.

L'accord du 11 janvier sur la sécurisation de l'emploi, signé par trois syndicats - CFDT, CFTC, CFE-CGC - mais rejeté par la CGT et FO, reste majoritaire au regard des nouvelles règles de représentativité.